

MON ÉTOILE

VOLUME 1

ÉDITION 3

**Vos comités
à l'œuvre** > 04

**Dossier spécial
Agrile du frêne** > 10

**Programmation
culturelle** > 18





Vent de renouveau

La situation pandémique continue de s'améliorer de jour en jour au Québec. Cela nous annonce un été entrain de renouveau, d'effervescence et d'espoir et c'est une réelle joie. Je suis si fier de l'effort collectif que vous avez tous et toutes déployés et qui nous permet maintenant de pouvoir se retrouver.

Dans les dernières semaines, nous avons d'ailleurs pu goûter au plaisir de se voir en personne (ENFIN!), lors des TRÈS populaires Journées de l'environnement, l'événement phare du printemps à L'Épiphanie. L'engouement pour cet événement m'impressionne année après année et 2021 n'en fera pas exception. Voulez-vous des chiffres impressionnants : 125 tonnes de compost distribuées, plus



de 550 rendez-vous alloués ainsi que 3 500 caissettes de légumes remis qui donneront des centaines de sandwiches aux tomates et des dizaines de petits cœurs d'enfant émerveillés devant LEUR jardin ! Un Bonheur...

*Les mois
qui viennent
s'annoncent tout
aussi effervescents...*

L'Épiphanie embarque dans la vague de déconfinement et de renouveau tant attendu avec une belle programmation culturelle pour toute la famille ! Je vous invite à y jeter un œil dans la 2^e moitié de cette nouvelle édition de MON ÉTOILE.

Également dans cette édition, je cède, une fois de plus, quelques pages à mes conseillers et conseillères des comités hygiène du milieu et environnement ainsi qu'urbanisme afin qu'ils vous présentent ce sur quoi ils ont œuvré dans les derniers mois. Entre autres, gros dossier spécial à ne pas manquer sur l'agrile du frêne, cet insecte ravageur qui a causé des dommages irréparables à des dizaines de frênes du parc Donald-Bricault.

Aux grands bonheurs des enfants et aussi des parents, le camp de jour estival débutera aussi dans les prochains jours. Un camp de jour qui pour une 2^e année consécutive, sera un peu différent, mais tout aussi amusant ! Notre fabuleuse équipe de moniteurs travaille

actuellement sur une programmation des plus divertissante pour vos jeunes. De quoi marquer leur été 2021 comme il se doit.

Vous me connaissez, moi et mon conseil, notre L'Épiphanie, on l'aime tissé serré et dans les derniers mois ça nous a terriblement manqué. Vivement l'été, les petits rassemblements, la chaleur des beaux jours et votre présence pour égayer notre magnifique ville !

Trampoline, jeux d'eau, circuit canotable, piste cyclable, modules de jeux, spectacles pour petits et grands, activités sportives, etc.

*Profitez
de votre été
à L'Épiphanie,
votre ville
vous surprendra
assurément.*

Au plaisir de vous retrouver dans l'un ou l'autre de nos activités et événements !

Bonne lecture
Steve Plante, maire



Mettre en valeur le secteur centre-ville

Un objectif en constante progression !

UN NOUVEAU DÉBARCADÈRE POUR LES ÉLÈVES DE L'ÉCOLE SAINT-GUILLAUME

La Ville poursuivra sa planification concernant les mesures d'amélioration de la mobilité pour débiter ses travaux sur la rue Saint-Pierre en 2022. Ces derniers ont comme objectifs d'améliorer la sécurité tout en mettant en valeur le secteur. Voici les principaux éléments qui seront modifiés :

- > La rue Saint-Pierre deviendra un sens unique en provenance de la rue Notre-Dame vers la rue des Sulpiciens
- > Élargissement du trottoir sur la rue Saint-Pierre afin d'accueillir un débarcadère d'autobus
- > Réfection du pavage
- > Aménagement de traverses pour piétons et vélos en pavé unis à l'intersection de la rue Notre-Dame et Saint-Pierre
- > Aménagement de saillies aux intersections et ajouts de végétaux

UN CORRIDOR DE MOBILITÉ AU CENTRE-VILLE AXÉ SUR LA SÉCURITÉ ET LA FLUIDITÉ DES DÉPLACEMENTS

Parallèlement à la réfection de la rue, toujours dans l'objectif d'améliorer la circulation, la sécurité et de mettre en valeur le secteur, la Ville procédera à une 1^{re} phase des travaux sur la rue Notre-Dame entre l'hôtel de ville et la rue Saint-Joseph. Ce secteur étant emprunté chaque jour par plusieurs centaines d'écoliers qui se déplacent entre les deux écoles primaires, les commerces de la rue Notre-Dame et le parc Donald Bricault.

Voici les principaux éléments qui seront modifiés :

- > Aménagement de traverses piétons en pavé unis à l'intersection Saint-Joseph et face à l'hôtel de ville
- > Réfection du pavage
- > Aménagement de saillies aux intersections et ajouts de végétaux.

Une seconde phase de travaux sur la rue Notre-Dame entre les rues Saint-Joseph et Leblanc est en planification pour 2022.

RÉAMÉNAGEMENT DE LA RUE DE L'ÉGLISE ET AMÉLIORATION DU STATIONNEMENT :

Une étape qui s'inscrit dans notre vision commerciale et culturelle pour le secteur du centre-ville.

La configuration de la rue de L'Église sera modifiée au courant des prochains mois afin d'en faire un sens unique en provenance de la rue des Sulpiciens vers la rue Notre-Dame. Cela permettra d'ajouter une piste cyclable et une douzaine de places de stationnement.

La Ville a aussi acquis des terrains sur la rue Notre-Dame et sur la rue Leblanc. Ses terrains sont adjacents aux stationnements municipaux déjà existants dans le secteur. Des plans sont en cours de conception afin de bonifier l'offre de stationnement.

POURQUOI TOUS CES INVESTISSEMENTS ?

Pour revitaliser notre centre-ville et le rendre attrayant pour les petits commerces tout en permettant de créer un pôle culturel avec la salle multifonctionnelle de l'église.

LE COMITÉ D'HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

présidé par la conseillère Manon Leblanc accompagnée de la conseillère Vicky Robichaud, vice-présidente traite de tous les dossiers en lien avec la gestion de l'eau, l'environnement en général et plus spécifiquement concernant la gestion des matières résiduelles et les journées de l'environnement. Parmi les dossiers traités au cours de la dernière année, les membres de ce comité souhaitent vous faire part du programme de plantation de la Ville en lien avec l'agrile du frêne et du retour pour une 4^e année du concours L'Épiphanie en fleurs.



350 arbres plantés depuis 3 ans et ça se poursuit !

En cette année où de nombreux frênes du territoire sont très affectés par la maladie de l'agrile du frêne, la Ville a obtenu une subvention de 5 000 \$ du fonds Carboneutre de la MRC de L'Assomption. La campagne de plantation 2021 sera donc axée sur le reboisement des espaces verts municipaux où des frênes devront malheureusement être abattus. Cette plantation de 60 arbres s'ajoutera aux quelque 350 arbres plantés dans les dernières années. Par ailleurs, cette année plus que jamais, le conseil municipal tient à planter des arbres de plus forte taille pour pallier à la perte de nombreux frênes matures. Le comité environnement est également en discussion avec des entrepreneurs et des propriétaires privés afin d'étendre sa campagne de plantation dans certains endroits stratégiques où la Ville ne possède pas nécessairement de terrain.

Nouveautés les balcons fleuris

Est-ce que c'est votre voisin, votre mère, votre grand-père ou même vous-même peut-être ! Sachez que le concours L'Épiphanie en fleurs est de retour pour une 4^e année à L'Épiphanie ! Embellissez la façade de votre résidence en vue de la belle saison et vous pourriez remporter l'un des cinq prix totalisant 500 \$ en argent.

Trois prix seront offerts pour le volet résidentiel, 1 prix pour le volet commercial et institutionnel et NOUVEAUTÉ cette année 1 prix sera offert au plus beau balcon fleuri.

Ce concours a pour but non seulement de contribuer à l'embellissement de la Municipalité, mais aussi à favoriser une diversité florale bénéfique à la biodiversité. La période d'inscription se déroulera jusqu'au 10 juillet 2021.

Pour les citoyens qui souhaiteraient participer au concours, il est possible de s'inscrire en remplissant le formulaire d'inscription disponible en ligne sur notre site Internet dans la section environnement ou en téléphonant à l'hôtel de ville au 450 588-5515.

Le mystérieux Plan d'urbanisme

*Nouveau
Vers une
consultation
citoyenne!*

Suite au regroupement de la Paroisse et de la Ville de L'Épiphanie en 2018, il devenait nécessaire que la nouvelle Ville se dote, dans les meilleurs délais, d'un seul Plan d'urbanisme couvrant l'ensemble de son territoire.

Mais pouvez-vous bien me dire qu'est-ce que ça mange en hiver un Plan d'urbanisme? Et à quoi sert-il? Le Plan d'urbanisme constitue le document officiel le plus important de la Municipalité en matière du développement de son territoire. Il est un outil d'aide à la prise de décisions par votre conseil municipal. www.lepiphanie.ca/urbanisme-reglements. Avec un tel outil, le conseil sait où il va. Il a en main un guide qui oriente toutes les décisions par secteurs vers un objectif d'intérêt commun. Par exemple, les décisions prises par le Conseil et touchant, soit l'habitation, le commerce, l'industrie, les infrastructures publiques, le transport et la protection de l'environnement, tiendront compte des objectifs et orientations identifiés au Plan d'urbanisme. Sans Plan d'urbanisme, le Conseil ne dispose d'aucun document donnant une image globale et réfléchie des projets d'urbanisme souhaités sur notre territoire.

Enfin, il faut noter que ce dernier doit respecter les dispositions contenues au schéma d'aménagement et de développement de la MRC. Du fait, c'est la MRC qui doit valider le contenu dudit Plan d'urbanisme et lui conférer son sceau de conformité au schéma d'aménagement.

La Ville a donné, en 2019, le mandat concernant la conception d'un Plan d'urbanisme couvrant notre nouveau territoire à une firme d'urbanisme soit : L'Atelier Urbain. Ces derniers nous ont transmis en mai 2020, une première version de ce projet de nouveau Plan d'urbanisme unifié.

Pandémie oblige : la consultation citoyenne requise préalablement à la finalisation du plan a dû être reportée. Vous serez bientôt invités à vous impliquer!

LE COMITÉ URBANISME

S'il y a bien un comité qui a du pain sur la planche à l'hôtel de ville, c'est sans contredit le comité urbanisme présidé par la conseillère Dona Bouchard qui siège avec son vice-président le conseiller Michel Martineau ainsi que le conseiller Michel Ouellet! L'un des rôles de ce comité est d'harmoniser l'entièreté des règlements d'urbanisme de l'ancienne Ville et de l'ancienne Paroisse et de fusionner ces derniers de manière à ce que les normes y étant contenues soient uniformes et adaptées à notre nouvelle Ville. Le comité d'urbanisme doit de plus pondre un tout nouveau Plan d'urbanisme qui répondra à la nouvelle réalité de L'Épiphanie. Voici ce sur quoi doit plancher chaque mois le comité d'urbanisme. Les prochaines lignes vous permettront de bien comprendre l'état d'avancement de ces deux importants dossiers pour la nouvelle Ville de L'Épiphanie.



Michel
Martineau

Dona
Bouchard

Michel
Ouellet

L'harmonisation des règlements d'urbanisme, un travail de longue haleine!

Tout comme le Plan d'urbanisme, tous les règlements municipaux des deux anciennes entités doivent également être révisés puis fusionnés un à un afin qu'ils soient dorénavant adaptés à notre nouveau territoire.

À ce jour, voici les règlements qui ont été harmonisés :

> **U-001 Permis et certificats (2020)**; Ce règlement vise à établir les procédures à

suivre et les conditions à respecter pour obtenir les permis et les certificats, les procédures en cas de contravention aux règlements d'urbanisme, la tarification des permis et des certificats, les responsabilités et les obligations des requérants et enfin, les pouvoirs, les fonctions et les devoirs du fonctionnaire désigné;

> Harmonisation des normes de stationnement Ville/Paroisse (2021);

> Nombreux amendements réglementaires corrigeant les règles contradictoires Ville/Paroisse (2018-2020);

À ça continue! C'est un total de 26 règlements divers et outils d'urbanisme touchant la gestion et l'aménagement du territoire qui doivent être revus, harmonisés et fusionnés!

Les faits saillants

DES FINANCES MUNICIPALES PRÉSENTÉS PAR VOTRE MAIRE

Le 19 mai dernier, le maire Steve Plante présentait les faits saillants du rapport financier dans une vidéo des plus intéressantes que vous pouvez visionner sur la page Facebook de la Ville. Vous pouvez également consulter le rapport financier sur le site Internet au www.lepiphanie.ca/taxes-municipales

Monsieur le maire vous fait part des résultats financiers satisfaisants de la deuxième année complète post-regroupement et de l'avenir florissant qu'il entrevoit pour votre ville. La situation économique avantageuse laisse présager un développement important pour l'industrie et le commerce, et s'accompagne de projets résidentiels structurants et novateurs.

Le bilan financier avantageux de la Ville confirme à cette dernière la possibilité de bien encadrer le développement par des investissements stratégiques en support à l'économie locale. L'Épiphanie est à l'aube des changements qui mettront en valeur ses potentiels uniques garants de sa qualité de vie.

Rapport financier 2020

La Ville clôture l'année financière 2020 avec un surplus de fonctionnements de 1 399 712 \$.

| | BUDGET 2020 | RÉSULTATS 2020 | SURPLUS/ DÉFICIT |
|---------|--------------|----------------|------------------|
| Revenus | 9 431 088 \$ | 10 052 716 \$ | 621 628 \$ |
| Charges | 9 431 088 \$ | 8 653 004 \$ | 778 084 \$ |
| Nettes | | | 1 399 712 \$ |

Le surplus de l'année 2020 provient principalement d'une somme de 523 000 \$ en subvention du gouvernement provincial venue s'ajouter aux revenus de la Ville pour compenser les pertes financières dues à la pandémie. D'ailleurs, 450 000 \$ provenant de ce surplus ont été directement versés à l'ensemble des citoyens en crédit de taxe pour l'année 2021. La contrepartie du surplus étant créée par le financement de dépenses d'investissement aux réserves financières et au surplus affectés plutôt qu'aux budgets des opérations, notamment ;

- > 175 000 \$ pour la gestion de projets ;
- > 75 000 \$ en gestion des eaux pluviales ;
- > 37 000 \$ en environnement ;
- > 46 000 \$ pour la vidange des étangs aérés.

Ce modèle financier permet de libérer un surplus pouvant être injecté dans les réserves financières et ainsi permettre la réalisation de nouveaux projets sans augmenter la dette.

Le surplus libre sera donc en partie conservé pour les différents projets à venir, d'une part, en maintenant le niveau des réserves financières dédiées à l'environnement, à la sécurité publique et à la gestion de l'eau potable, et d'autre part, à l'augmentation du fonds de roulement de la Ville. Lequel assure la disponibilité des sommes nécessaires au remplacement des équipements essentiels au maintien et à la constance de l'offre de services municipaux.

Le profil financier 2020

PREMIÈRE DIFFUSION DEPUIS LE REGROUPEMENT

Présenté annuellement par le ministère des Affaires municipales, le bilan financier analyse plusieurs aspects des finances municipales et vous permet de comparer votre Ville avec les municipalités de même taille, avec les municipalités de la MRC, ainsi qu'avec l'ensemble des municipalités du Québec. À sa lecture, vous constaterez que la Ville de L'Épiphanie se compare avantageusement à ses pairs.

De l'information financière accessible et variée pour bien comprendre les divers aspects financiers de votre ville :

- > Quel est le compte de taxes moyen des résidences ?
- > Quelle est l'évaluation moyenne des résidences ?
- > Quels sont les taux d'endettement et la valeur des actifs de la ville ?

- > Quelle est la proportion du service de la dette sur la charge fiscale totale ?

Consultez le rapport sur le site Internet au www.lepiphanie.ca/taxes-municipales. Vous trouverez toutes les réponses à ces questions et encore plus.

Mais pourquoi

les feux d'artifice sont interdits à L'Épiphanie ?

C'est ta quatrième journée de vacances, le bonheur ! Des amis ou de la famille sont venus souper, quelques bouteilles vides sur la table extérieure, les enfants chassent les lucioles dans le boisé derrière la maison, pas trop de maringouins. Ton beau-frère va chercher quelque chose dans sa voiture et revient avec un magnifique « set » de feux d'artifice achetés au dépanneur sur la route. **Est-ce vraiment une bonne idée ?**

NON, MAIS POURQUOI ?

Tes voisins, eux, ne sont pas en vacances, même les jours fériés, mêmes les fins de semaine. Il y a des infirmières, des camionneurs, des commis d'entrepôt qui travaillent tous les jours de l'année.

En plus, les feux d'artifice, même manipulés avec précaution, peuvent causer des blessures et des incendies.

Alors par respect pour votre voisinage, demandez à votre beau-frère de les ranger dans la voiture !

Vous êtes témoins de feux d'artifice illégaux ? Nous vous invitons à communiquer avec le 9-1-1. La répartitrice acheminera l'appel au Service des incendies de Repentigny qui couvre également le territoire de L'Épiphanie afin que ceux-ci se déplacent sur les lieux.

Pour consulter le règlement 25 concernant la prévention des incendies, visitez le site Internet à l'adresse : www.lepiphanie.ca/reglements-municipaux

Plus d'équité pour Princesse et Rocky



Depuis le 1^{er} janvier, les services animaliers de l'ancienne Ville et de l'ancienne Paroisse sont maintenant regroupés. Princesse, la caniche miniature du 2^e étage et Rocky, le bouvier bernois de ferme seront dorénavant desservis par le Carrefour Canin. Ces derniers s'occupent de l'application de la réglementation sur tout le territoire de la Ville de L'Épiphanie. Vous pouvez les contacter 7 jours sur 7, au 1 844 752-2646. Visitez leur site Internet à l'adresse www.carrefourcanin.com

La licence pour votre chien est toujours gratuite, obligatoire et elle est en vigueur pour la durée de vie de votre animal. Vous pouvez vous la procurer en vous présentant à l'hôtel de ville. Il est préférable de prendre rendez-vous par téléphone avant de vous déplacer ! 450 588-5515

Pour consulter la réglementation concernant les animaux, visitez notre site Internet à l'adresse www.lepiphanie.ca/reglements-municipaux

Avis, veille et avertissement, quelle est la différence ?

Avis de gel au sol, veille d'orage violent, avertissement de pluie abondante. Comment faire la différence et quand faut-il s'inquiéter ?

Le type d'alerte utilisé dépend de la gravité et du moment de l'événement.

Les **bulletins météorologiques spéciaux** sont les alertes les moins urgentes, qui sont publiées pour informer les gens que les conditions sont inhabituelles et pourraient susciter des inquiétudes.

Les **avis** sont émis pour les phénomènes météorologiques spécifiques (comme la poudrière, le brouillard, la bruine verglaçante et le gel) qui sont moins sévères, mais pourraient quand même avoir un impact significatif sur les citoyens.

Les **veilles** annoncent des conditions météorologiques propices à une tempête ou à du temps violent pouvant compromettre la sécurité de la population.

Lorsqu'on connaît avec certitude la trajectoire et la puissance d'un système de tempête, une veille peut se transformer en **avertissement**, qui est un message urgent indiquant la présence de temps violent ou son imminence. Les avertissements sont habituellement émis entre 6 et 24 heures à l'avance, même si certains phénomènes violents (par exemple les orages et les tornades) peuvent se produire rapidement, avec un avis de moins d'une demi-heure.

Ces alertes sont mises à jour régulièrement afin que le grand public soit au courant de l'évolution de la situation et qu'il puisse prendre les mesures nécessaires.

Vous pouvez rester informés sur les prévisions météorologiques en vigueur pour le territoire de L'Épiphanie en visitant le site Internet de Environnement Canada à l'adresse : www.meteo.gc.ca

Il était une fois une goutte de pluie...

La goutte de pluie devra parcourir un long chemin pour se rendre au fleuve. D'autres, plus chanceuses, resteront sur place pour nourrir votre gazon et abreuver votre potager. Pour celles qui devront nous quitter, le parcours sera long et tumultueux. Ces eaux, que l'on qualifie d'eaux de ruissellement, sont issues des précipitations abondantes ou de la fonte des neiges et elles devront traverser une multitude de constructions et d'infrastructures, à des vitesses quelque fois impressionnantes, avant d'atteindre leur destination.

L'urbanisation du territoire contribue à l'augmentation des surfaces imperméables (asphalte, béton, etc.) et, par conséquent, à l'augmentation des quantités d'eaux de ruissellement. Cela a pour effet d'augmenter la rapidité des apports vers les cours d'eau et de modifier le régime hydrique naturel de ceux-ci (inondation plus importante, augmentation de l'érosion, transport de sédiment et de contaminant dans les cours d'eau, etc.). Dans le contexte où les changements climatiques accentuent ces conséquences, vous pouvez contribuer à amoindrir ce phénomène.

EN VILLE

Dans les secteurs desservis par des réseaux d'égout, vous pouvez maximiser la rétention de l'eau sur votre terrain :

COMMENT ?

- > En évitant de rejeter les gouttières de toit sur l'asphalte, le béton ou dans les drains en lien direct avec le réseau pluvial de la ville. Dirigez-les plutôt sur votre terrain ou dans un espace aménager à cette fin.
- > En évitant de rejeter l'eau de votre bassin de rétention pour pompe submersible directement au réseau municipal.
- > En ajoutant de la végétation sur votre terrain, tourbe, arbres, arbustes, afin que ceux-ci absorbent une partie de l'eau de ruissellement.

- > En utilisant des barils récupérateurs d'eau de pluie pour récolter l'eau provenant des gouttières et arroser vos fleurs en période de sécheresse.

En agissant ainsi, vous éviterez un long et pénible voyage à plusieurs gouttes d'eau et, d'une pierre deux coups, vous conserverez cette précieuse ressource dans votre cour.

POURQUOI IL EST IMPORTANT DE NE PAS ENVOYER L'EAU DE RUISSellement DIRECTEMENT VERS LES CANALISATIONS MUNICIPALES ?

- > Pour ne pas surcharger le réseau pluvial qui a été conçu pour accueillir les eaux de ruissellement d'une pluie normale. Dans le cas d'un épisode de pluie torrentielle, le réseau n'est pas fait pour accueillir une telle quantité d'eau sur une courte période et cela peut occasionner une surcharge.
- > Une surcharge peut engendrer, dans certains cas, un refoulement d'égout dans votre sous-sol. Principalement si le clapet antiretour est absent ou non fonctionnel sur votre résidence.
- > Dans certains secteurs de la ville, il y a présence de réseau combiné, c'est-à-dire, que les eaux usées et les eaux pluviales circulent dans le même tuyau. Si une surcharge se produit dans ces secteurs, malheureusement, les stations de pompage qui dirige l'eau vers le système de traitement ne pourront suffire à la tâche et le trop-plein sera acheminé directement à la rivière...

EN MILIEU RURAL

Vous avez le privilège d'avoir des terrains beaucoup plus grands que ceux que l'on retrouve en secteur urbain et cela permet un plus grand taux d'absorption de l'eau de ruissellement. La goutte d'eau n'est pas compressée à l'intérieur d'une canalisation. Elle circule plus librement et plus lentement grâce au fossé à ciel ouvert. Toutefois, il y a des limites à leur capacité.

POURQUOI NE PAS CANALISER ?

Le tuyau de canalisation a une limite maximale d'eau qu'il peut accueillir alors que le fossé peut prendre de l'expansion en hauteur et en largeur en plus d'avoir la capacité d'absorber une partie de l'eau qui s'y retrouve.

Un fossé naturel permet de filtrer une partie des contaminants et absorbe une partie de l'eau avant de se rendre au cours d'eau à la condition qu'il soit bien profilé, bien entretenu et sans entrave.

VÉRIFIEZ QUE L'EAU S'ÉCOULE BIEN SUR TOUTE LA LONGUEUR DU FOSSÉ BORDANT VOTRE PROPRIÉTÉ.

Si le fossé est adéquatement profilé, l'eau pourra s'écouler librement sans être ralenti. En cas d'obstruction partielle, enlevez les débris et, si la situation ne s'améliore pas, un reprofilage sera peut-être nécessaire. Le service des travaux publics devra alors intervenir.

Pour permettre un écoulement des eaux de ruissellement adéquat, assurez-vous que le ponceau de votre entrée charretière a été installé de façon conforme.

Un ponceau doit permettre :

- > le libre écoulement des eaux lors des crues;
- > le libre écoulement des glaces et des débris;
- > la création d'une traverse stable et durable pour les véhicules et machineries;
- > une résistance suffisante aux charges appliquées;
- > le maintien de la stabilité du lit et des rives du cours d'eau en amont et en aval.

Au final, comme tout ouvrage destiné à la circulation des eaux de ruissellement à ses limites, il est préférable de mettre en application toutes les formules permettant de retenir un maximum d'eau sur votre terrain avant tout.



Bande riveraine
 en général – 3 m
 de chaque côté
 d'un cours d'eau

Il était une fois un cours d'eau...

Depuis toujours, les humains ont été fortement attirés par les cours d'eau. Ils se sont d'abord établis en bordure des plans d'eau pour les utiliser comme moyen de transport et comme source d'approvisionnement en eau potable et domestique. Puis, peu à peu, les hommes se sont rapprochés des cours d'eau à la recherche de contacts plus étroits avec la nature.

Ainsi, au fil des ans, des rives ont été déboisées, remblayées, engazonnées ou même enrochées ou bétonnées, et, des plages artificielles ont vu le jour. En **milieu agricole**, des pesticides, herbicides, insecticides, engrais et des eaux usées non traitées ont été rejetées dans ces plans d'eau. Ces actions ayant contribué à leur détérioration progressive et à une dégradation de la qualité de l'eau. Triste dénouement, les gens en vinrent alors à délaisser les plans d'eau les ayant à l'origine séduits par leurs attraits naturels.

Notre conscience environnementale s'étant éveillée, le maintien et l'amélioration de la qualité de nos plans d'eau sont devenus des priorités. Au Québec, le gouvernement s'est doté en 1987 de la **Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables**, qui vise la protection et la restauration de nos plans d'eau.

Ce sont les municipalités via leurs réglementations municipales qui sont chargées de l'application de cette politique. Toutefois, ce sont les petits gestes de tout un chacun liés à la protection et au nettoyage d'un plan d'eau qui contribuent le plus à la restauration, ce que la réglementation, qu'elle soit provinciale ou municipale, ne saurait assurer à elle seule.

Si vous envisagez de faire des travaux sur les rives ou sur le littoral d'un lac ou d'un cours d'eau, il est important de vérifier auprès de la Ville quels sont les règlements d'urbanisme qui s'appliquent à votre propriété.

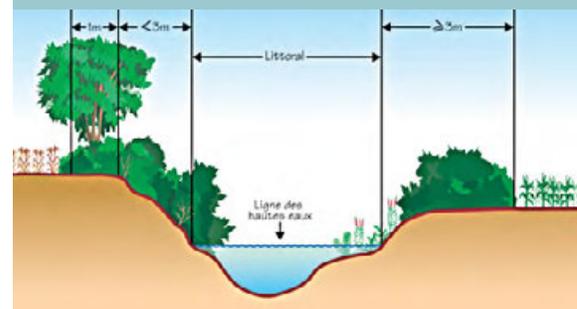
QU'EST-CE QUE JE PEUX FAIRE EN TANT QU'AGRICULTEUR POUR PRÉSERVER LA QUALITÉ D'UN COURS D'EAU ?

- > Semer et planter des herbacées, des arbustes et des arbres dans la rive de façon à établir un couvert végétal permanent et durable ;
- > Installer des clôtures afin d'empêcher le bétail d'avoir accès au cours d'eau ;
- > Stabiliser les sorties de drain afin d'éviter l'érosion.

EST-CE QUE LES AGRICULTEURS SONT SOUMIS AUX MÊMES RÈGLES QUE LES RÉSIDENTS RIVERAINS ?

Bien sûr ! Et même qu'en zone agricole, la survie des cours d'eau dépend des mesures prises quotidiennement par les agriculteurs pour limiter les sources de pollution et des efforts qu'ils déploient pour préserver et restaurer ces plans d'eau. Les travaux effectués dans le cours d'eau peuvent entraîner une perte de sol et une détérioration de la qualité de l'eau, et cela aura des répercussions négatives tant sur l'exploitation agricole que sur celles des voisins. C'est pourquoi, il est interdit de cultiver (sans labour ni culture) dans la bande riveraine (trois mètres de large de part et d'autre du cours d'eau). Cette bande doit inclure au moins un mètre sur le replat du terrain, si le haut du talus se situe à moins de trois mètres de la ligne des hautes eaux.*

Référence : www.environnement.gouv.qc.ca/eau/rives/guide-interpretationPPRLPI.pdf





DOSSIER SPÉCIAL AGRILE DU FRÊNE

L'AGRILE DU FRÊNE, CET INSECTE VENU D'ASIE QUI ENVAHIT NOS FORÊTS

L'agrile du frêne est très présent dans le sud de Lanaudière et un peu partout dans le sud du Québec depuis quelques années. Ce sont toutes les variétés frênes qui sont attaqués par cet insecte ravageur pour nos forêts.

COMMENT PROCÈDE L'AGRILE POUR AINSI DÉTRUIRE LE FRÊNE

Les œufs d'agrile sont pondus sur l'arbre. Au stade de larve, il gruge le bois entre l'écorce et le tronc pour se nourrir, ce qui empêche la sève de bien s'écouler dans les vaisseaux conducteurs de l'arbre. Les arbres finissent par mourir quelques années à peine après avoir été attaqués par l'agrile, la sève ne pouvant plus circuler. Une fois l'arbre mort, l'écorce est généralement retirée par les écureuils, et les pics-bois viennent se nourrir des larves de l'agrile. À ce stade, un abattage devra être effectué pour assurer la sécurité de tous et éviter une chute de branches mortes.

VISIBLEMENT PRÉSENTE SUR TOUT LE TERRITOIRE

À L'Épiphanie, la présence de l'agrile du frêne a été observée depuis 4-5 ans. Cette essence d'arbre, bien adapté à l'environnement urbain, était très populaire dans les années 70-80. À l'époque, des dizaines de municipalités plantaient cet arbre dans leurs parcs puisqu'il était reconnu pour grandir rapidement et ainsi offrir un bon couvert ombragé après quelques années seulement. Sur le territoire, c'est par centaine qu'on observe cette essence d'arbre sur les domaines publics et privés. Tous les parcs et espaces verts de la Ville accueillent le frêne.

*Dommmages
irréversibles :
L'agrile peut décimer
un arbre en santé
en moins de trois ans.*



RECONNAÎTRE L'INFESTATION

Les principaux signes de présence de l'agrile du frêne sont les suivants :

- > Galeries formées par les larves en forme de « S » sous l'écorce
- > Encoches d'alimentation sur le feuillage
- > Trous de sortie de l'insecte adulte en forme de « D »
- > Trous de pics-bois et enlèvement d'écorce par les écureuils
- > Branches à la cime de l'arbre dégarnies de feuilles
- > Présence de pousses à la base de l'arbre (gourmands)



Permis sans frais

L'APPLICATION D'UN TRAITEMENT CHIMIQUE

Plusieurs citoyens nous ont informés avoir entendu parler d'un traitement contre l'agrile du frêne. Alors, pourquoi ne pas avoir traité ces dizaines d'arbres ? Effectivement, il existe un traitement, mais il est très onéreux. Soit plus de 1000 \$/année par arbre. Vous imaginez donc que la facture est exponentielle au nombre d'arbres de cette espèce que compte le territoire de L'Épiphanie. Et malheureusement, ce traitement n'est pas miracle... Le traitement fait seulement retarder la propagation de la maladie. Dans la totalité des cas, il faudra tout de même procéder à l'abattage quelques années seulement après l'apparition des premiers symptômes de l'insecte...

Pour cette raison, depuis 6 ans, les élus et l'administration municipale ont pris la décision de ne pas traiter les frênes du territoire, mais de plutôt prévoir la disparition imminente de ces majestueux arbres et procéder à une plantation massive de petits arbres. **La prochaine génération de majestueux arbres dans les parcs et espaces verts de L'Épiphanie est ainsi assurée!**

Nous investirons les milliers de dollars épargnés sur le traitement au profit du reboisement intégrant des arbres de gros volumes.

LA DURE RÉALITÉ

La Ville a malheureusement depuis deux ans dû procéder à l'abattage d'une vingtaine de frênes dans ses parcs et espaces verts. Cette année, la Ville devra se résigner à abattre au moins 60 arbres matures dont la majorité se trouve au parc Donald-Bricault et au parc Québecor. L'hiver dernier, nous avons pu d'ailleurs observer que les pics-bois et les oiseaux se sont donnés à cœur joie sur le tronc mort de ces arbres en arrachant presque en totalité l'écorce pour se régaler des larves d'agrile. Le bonheur des uns fait le malheur des autres...

REBOISEMENT ET UTILISATION DES FRÊNES DANS VOS AMÉNAGEMENTS

Une lueur d'espoir dans cette triste annonce. La Ville de L'Épiphanie a la ferme intention de revaloriser les troncs d'arbres des frênes qui seront abattus. L'agrile du frêne ne s'attaquant qu'à une mince couche de l'arbre situé sous l'écorce, le cœur de l'arbre reste donc très sain ! La Ville souhaite réutiliser des troncs d'arbres pour fabriquer du mobilier urbain ou en faire du bois de construction pour les bâtiments municipaux, et en dernier recours, les troncs seront broyés pour en faire du paillis naturel.

COMMENT AIDER ?

Les espèces envahissantes comme l'agrile du frêne se propagent souvent accidentellement dans de nouveaux environnements lorsqu'on déplace du bois de chauffage. L'infestation par l'agrile du frêne continuera vraisemblablement de s'étendre, mais il n'en demeure pas moins important de faire tout ce que nous pouvons pour en réduire le risque.

COMMENT LA VILLE PEUT VOUS AIDER

Bonne nouvelle pour tous les propriétaires qui devront couper un frêne atteint par l'agrile, le conseil municipal vient de modifier sa réglementation pour annuler le tarif applicable à la délivrance des permis d'abattage des frênes. Aucun tarif ne sera exigé et aucune expertise technique demandée pour constater l'infestation conditionnellement à ce que vous acceptiez l'engagement de planter un arbre pour chaque frêne que vous aurez dû détruire. Lors de la journée de l'environnement, la Ville pourra vous fournir un arbre à prix réduit qui remplacera avantageusement ce dernier. Les modalités du programme seront bientôt disponibles sur notre site Internet.



*Pour
identifier
les besoins actuels
et futurs.*

UN PLAN DIRECTEUR des parcs et espaces verts

Si la pandémie peut finalement s'estomper et nous permettre de réaliser la consultation publique souhaitée, le Service des loisirs et de la culture pourra enfin déposer d'ici la fin de l'année, son premier Plan directeur des parcs et espaces verts. Mais qu'est-ce que c'est ?

Le Plan directeur des parcs et espaces verts se veut un outil d'encadrement et d'orientation qui déterminera les principes de gestion qui prévaudront lors de la planification stratégique d'aménagement, de mise à niveau ou d'entretien dans les parcs et espaces verts municipaux.

LE PLAN DIRECTEUR PERMET DE :

> Effectuer un inventaire des installations et équipements de tous les parcs et espaces verts sur le territoire tout en

mettant en perspective les forces et les faiblesses de notre réseau ;

- > Faire un constat en regard de tout notre territoire et de son potentiel au niveau patrimonial, récréatif, touristique et autres ;
- > Analyser le profil actuel de notre population et les perspectives démographiques à moyen terme ;
- > Explorer les tendances et les pratiques exemplaires dans d'autres milieux ;
- > Identifier les besoins actuels et futurs des parcs et espaces verts, qu'ils soient des aires de détente, de transition, de conservation, de pratiques récréatives ou sportives, de rassemblement, etc ;
- > Favoriser la participation citoyenne en faisant adhérer à la démarche de nombreux utilisateurs des installations, tels familles, écoles, services de garde,

OBNL des milieux communautaire, sportif, culturel ou environnemental, etc... afin de maximiser l'appropriation des lieux par des usagers enthousiastes et satisfaits ;

- > Établir et mettre en application un plan d'entretien et de remplacement des installations et des équipements ;
- > Planifier les priorités dans les interventions et optimiser les investissements pour quelques années.

Le Plan directeur constitue donc un outil qui facilite la prise de décision, et qui permet d'éviter des choix effectués sur la seule base d'intuitions, de pressions ou de perceptions subjectives. L'application de ce plan, en s'inspirant des principes de développement durable, contribuera au maintien du haut niveau de la qualité de vie de nos citoyens.

PROGRAMMATION LOISIRS ÉTÉ 2021

COVID-19

Veillez noter que toutes les activités annoncées dans la programmation de l'été 2021 sont assujetties aux normes et consignes de la Santé publique qui seront en vigueur au moment de leur déroulement.



Les mercredis dans le parc du barrage

Toutes ces activités sont **GRATUITES** et débuteront à 19 h.

Activités annulées en cas de pluie.

| DATES | ACTIVITÉS | INFOS |
|------------|----------------------------------|--|
| 7 JUILLET | JAM de musique | Participez ou écoutez – Les mélodies sur le bord de l'eau sont plus captivantes. N'hésitez pas à apporter votre instrument de musique. |
| 14 JUILLET | Zumba | Venez bouger sur le rythme de la musique en mélangeant fitness et sensualité. |
| 21 JUILLET | Sculpture de ballon | Découvrez l'art de la fabrication de sculptures de ballon avec Api'Clown. |
| 28 JUILLET | YOGA | Venez améliorer votre posture et votre respiration . |
| 4 AOÛT | Atelier de magie | Viens découvrir l'envers du décor en apprenant comment faire des tours de magie comme un vrai magicien. |
| 11 AOÛT | Jeux de poches | Venez vous amuser avec du matériel professionnel prêté par les <i>Amis du Capitaine</i> . |
| 18 AOÛT | Tai-Chi | Initiez-vous au tai-chi en profitant de la magnifique vue sur la rivière. |
| 25 AOÛT | Danse en ligne avec Julie Lépine | Cours et animations de danse country en ligne pour tous (12 ans et plus). |

Horaire extérieur été 2021

PICKLEBALL LIBRE

 Adulte

 Patinoire Jacques-Demers au parc Beram

 À partir du 13 mai

 GRATUIT

 Les mardis de 9 h à 11 h 30
Les mercredis de 19 h à 21 h 30
Les jeudis de 9 h à 11 h 30

INFORMATIONS | Gilbert Parent au 514 603-6716



PLANCHODROME

Le planchodrome ou skateparc est situé à l'arrière de l'hôtel de ville au 66 de la rue Notre-Dame. On y retrouve plusieurs modules proposant des défis techniques de niveaux variés. Le skateboard comporte des risques inhérents à sa pratique. Aussi, les personnes qui utilisent les installations le font à leur propre risque.

- > Casque attaché obligatoire pour tous
- > Les enfants de 12 ans et moins doivent être accompagnés d'un adulte
- > Les utilisateurs débutants et les enfants de 12 ans et moins doivent obligatoirement porter l'équipement de protection complet [casque, coudes, poignets, genoux]

C'est également à cet endroit que les jeunes peuvent démontrer leur créativité artistique sur les nombreux murs à graffitis mis à leur disposition.

Heures d'utilisation : Tous les jours de 9 h à 22 h.



CULTURE

Bibliothèque Françoise-Angers

HORAIRE D'ÉTÉ

Mardi

13 h à 17 h et de 18 h à 20 h

Mercredi

9 h à 12 h - 13 h à 16 h et de 18 h à 20 h

Jeudi

9 h à 20 h [sans interruption]

Vendredi

9 h à midi

Samedi, dimanche et lundi

fermée

Activités offertes à la bibliothèque

BIBLIO EN CAVALE

 Enfants de 3 à 103 ans

 Mardi à 9 h


29 juin | parc des Prés
6 juillet | parc Québecor
10 août | parc Donald-Bricault
24 août | parc Au tournant du lac

 GRATUIT

Les livres à L'Épiphanie, ça cavale !

Notre animatrice Line ira à la rencontre des enfants avec sa tente et ses histoires dans les différents parcs de la Ville. Tous les jeunes de 3 ans et plus sont invités à la rejoindre pour une heure d'imaginaire, de découvertes et de plaisir !

En cas de pluie, l'activité est remise au lendemain.

CLUB DE LECTURE D'ÉTÉ TD | OLYMPIADE DES MOTS

 Enfants de 5 à 12 ans

 Libre


25 juin
2, 9, 16 juillet
6, 13, 20 août
Cérémonie de clôture : 27 août

 GRATUIT

Un super club de lecture à saveur olympique est organisé pour occuper ton été. - **7 semaines, 7 épreuves, 7 podiums** - Et surtout une cérémonie de clôture où des prix seront remis. Viens t'inscrire et récupérer ton guide de l'ath'**l'ette** dès le 15 juin à la bibliothèque. Que les jeux commencent !



BINGO LITTÉRAIRE EXTÉRIEUR

 Pour tous

 8 août

 Dimanche à 16 h

 GRATUIT

Un petit après-midi passé à l'extérieur de la bibliothèque à jouer au bingo, pourquoi pas ? Apporte ta chaise, un crayon ou une estampe à bingo et surtout, ta chance !

Quelques parties seront disputées dans la bonne humeur avec des prix à gagner et peut-être seras-tu celui ou celle qui criera **BINGO!**

AU FIL DE L'EAU, AU FIL DES MOTS - VIRTUEL

 Pour tous

 Du 5 juillet au 9 août

 Lundis à 19 h

 GRATUIT

Nous vous proposons de renouer avec nos rencontres littéraires par le biais du Web ! Notre animateur discutera des invités issus de tous les horizons culturels, de leur goût pour la littérature. Surveillez la page Facebook de la Ville où seront placés les liens pour accéder à ces rencontres. Cet été, on discute lecture !

SPORTS D'ÉQUIPE

ÉCOLE D'ÉTÉ DE PATINAGE ARTISTIQUE DU CPA L'ASSOMPTION

450 589-2014
cpalassomption@hotmail.com

www.cpalassomption.com



ASSOCIATION DE FOOTBALL LES RHINOS DE LANAUDIÈRE

450 589-0576
mlongpre@rhinosfootball.ca

www.rhinosfootball.ca



HOCKEY MINEUR C.L.L.

450 585-7747
organisationccl@gmail.com

www.hockey-ccl.org



MAISON DES JEUNES RESPONSABLE: VALÉRIE CHRÉTIEN > 450 588-6333 > mdjlepiphanie@gmail.com

Horaire été

11 à 17 ans

Hôtel de Ville
66, rue Notre-Dame, local 101

À l'année

GRATUIT

Mardi & Mercredi: 12 h à 16 h
Jeudi & Vendredi: 14 h à 22 h
Samedi: 12 h à 18 h

La Maison des Jeunes de L'Épiphanie offre un lieu d'appartenance supervisé aux jeunes âgés de 11 à 17 ans dans le but d'en faire des citoyens actifs, critiques et responsables par le biais d'activités diversifiées.



Rallye des communautés

Parent/enfant ou ados

PLUSIEURS PRIX À GAGNER
Détails à venir

Vendredi 16 juillet: en après-midi

Ligue de hockey cosom

11 à 17 ans

Patinoire Jacques Demers

Dès le 6 juillet

GRATUIT

Mardi à 15 h

Inscriptions: 450 588-6333



29 JUIN
MADELEINE ROYER

SPÉCIAL FÊTE NATIONALE



6 JUILLET
LA BELLE TOURMENTE

UN DUO D'ÉNERGIE ET D'HARMONIE



20 JUILLET
FABIOLA TOUPIN

LA BOHÈME – Hommage à Charles Aznavour



3 AOÛT
MARTIN GIROUX

DE STAR ACADEMIE AUX IMMORTELS



17 AOÛT
PATRICE COURCHESNE

BLUES, POP ET ROCK

PROGRAMMATION 2021

LES BEAUX MARDIS SUR LE PARVIS

Spectacles gratuits en plein air

De retour en 2021, sur la scène du parvis, devant les vieux murs de pierre de l'église de L'Épiphanie [131, rue Notre-Dame] et **TOUJOURS DÈS 20 H**, les beaux mardis vous présentent cinq spectacles pour tous les goûts.

Lors de ces soirées, le site des spectacles est ouvert à compter de 18 h 30. Nous vous recommandons d'apporter votre chaise. **AUCUNE CHAISE DISPONIBLE SUR LE SITE.** Il est enfin à noter qu'en cas de pluie, le spectacle sera présenté à l'intérieur de l'église **DANS LE RESPECT DES CONSIGNES SANITAIRES EN VIGUEUR.**

Pour tous les détails de cette série de spectacles, ne manquez pas le dépliant de la programmation qui sera envoyé par la poste dans les prochains jours !



DRÔLES DE BIBITTES

Un théâtre de rue pour toute la famille

Dans une formule participative et distanciée, les Drôles de bibittes du Théâtre Advienne que pourra viendront parcourir notre Ville afin d'offrir – en mode déambulatoire – une courte performance de 5 minutes pour les citoyens. Armées de leur vélo, elles se déplacent pendant 45 minutes pour raconter et chanter leur histoire aux familles qui y assistent directement de leur domicile, évitant ainsi les rassemblements.

- > 19 août entre 17h et 20h
- > Dans le secteur Centre-Ville





Vendredi 16 juillet

LA FILLE DU LAITIER

THÉÂTRE EN PLEIN AIR

[DANS UN CAMION OUVERT]

- > Parc Donald Bricault
- > 18 h 30

Les vendredis « FAMILLES AU PARC »



Ces deux activités sont réalisées grâce au soutien financier du Gouvernement du Québec et de la MRC de L'Assomption dans le cadre de l'Entente de développement culturel 2021.



Vendredi 13 août

FÉLIX ET LE TRÉSOR DE MORGAA

CINÉMA EN PLEIN AIR

- > Terrain de soccer
- > Écran géant
- > À la pénombre



Photo: Michel Lafortune

CIRCUIT CANOTABLE CHASSE-GALERIE

Faites comme nos 3 000 visiteurs l'an dernier, et ne manquez pas d'apprécier le magnifique, le parc du Barrage, site de la première industrie d'importance à L'Épiphanie vers la fin du 19^e siècle qui s'est vu attribuer une toute nouvelle vocation vers la fin du 20^e siècle, soit celle de mettre en valeur le circuit canotable Chasse-galerie. Les visiteurs ne manquent pas d'apprécier le magnifique paysage que nous offre la rivière l'Achigan juste au-dessus du barrage.

Location Canots • Kayaks 1 & 2 Pédalos • Planche à pagaie

> HORAIRE

5 au 20 juin

OUVERT LES SAMEDIS ET DIMANCHES DE 10 h À 18 h

23 juin au 6 septembre

OUVERT DU MERCREDI AU DIMANCHE DE 9 h À 19 h

Aussi ouvert les lundis et mardis lors des deux semaines des vacances de la construction.

> INFORMATIONS

514 831-0668 OU 450 588-6828

www.lepiphanie.ca/parcs-installations

> TARIFS [Prix par embarcation]

10 \$/1 heure

20 \$/1/2 journée [max. 4 heures]

30 \$/1 journée [max. 8 heures]

> LIEU

Parc du Barrage

260, rue Notre-Dame, L'Épiphanie



MON HISTOIRE

----- Chapitre 3 -----

Depuis 1903, L'Épiphanie est un des rares endroits au Canada où les voies du CP et du CN se croisent.

1850-1950 L'Épiphanie en plein essor économique – Partie 2

L'avènement des chemins de fer au Canada à la fin du 19^e siècle va largement contribuer au développement agricole et industriel de L'Épiphanie. La présence de la compagnie Grand Nord, devenue le Canadien National, et de la North Shore Railway Company, qui devint le Canadien Pacifique, était sans contredit des avantages majeurs. Fait à noter, L'Épiphanie est l'un des seuls endroits au Québec où se croisent les deux lignes de chemin de fer. Du modeste village qu'il était, L'Épiphanie acquiert une place enviable dans la région. Le commerce et l'industrie se développent et deviennent de plus en plus prospères.

En 1934, monsieur Émile Langlois fit l'acquisition du site de l'ancienne usine Lynch [parc du Barrage] et de son pouvoir d'eau afin d'y établir la compagnie « Quebec Veneer Industries Ltd », usine spécialisée dans la transformation du bois en feuille de placage. Les billes de bois étaient d'abord transportées par camion du chantier forestier jusqu'aux rails, puis acheminées par train de La Tuque jusqu'à L'Épiphanie. Chaque année, ce sont six millions de pieds de bois qui transitent par cet établissement.

L'industrie manufacturière avait donc le vent dans les voiles. Selon un reportage de M. Jacques Villeneuve paru dans le journal Le Portage en 1949, on comptait à ce moment à L'Épiphanie 10 usines qui donnaient du travail à un total de 390 personnes, dont la Canada Manufacturing qui en employait 165 à elle seule. Au même moment, il y avait également 104 commerces de biens, de services ou de professionnels qui donnaient de l'emploi à 353 citoyens. Ainsi, c'est près de 750 citoyens sur les 3750 que comptait la municipalité, qui vivaient d'un emploi local, et ce, sans compter les fermes.

C'était assurément l'âge d'or de la vie économique à L'Épiphanie.

À suivre dans l'édition septembre 2021

Source : Album du centenaire, collectif, 1954



P0181-0002 : Gare du Canada Pacifique à L'Épiphanie, photo de bureau
Fonds Jacques Fortin. Droits réservés Archives Lanudette.

C'est grâce aux envolées oratoires d'Onulphé Pelletier dans l'enceinte du parlement de Québec que L'Épiphanie obtint le privilège de recevoir la gare du CPR à compter de 1879 au détriment de L'Assomption.

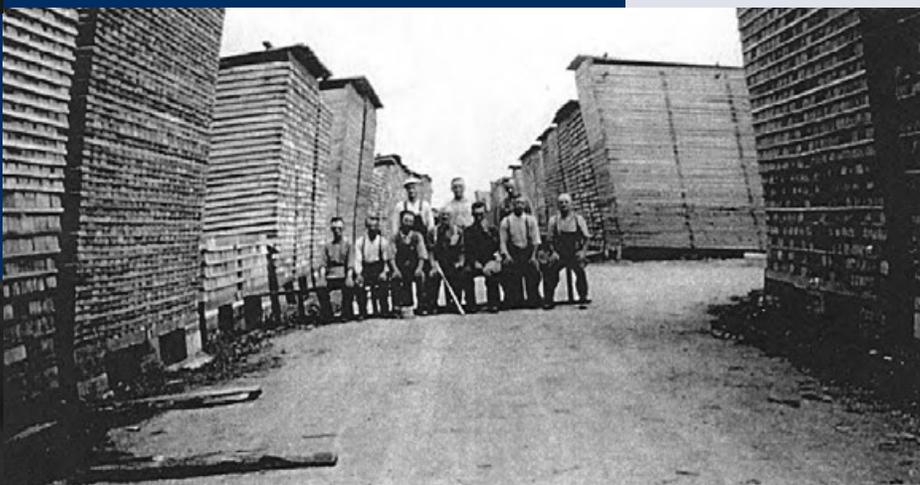
En 1934, M. Émile Langlois achète le site de l'usine Lynch et son pouvoir d'eau [parc du barrage] pour y implanter la Quebec Veneer Company Ltd.



À la Quebec Veneer Co. Ltd, les billes de bois provenant des chantiers forestiers de La Tuque étaient déroulées et transformées en feuilles de placage.



Durant de nombreuses années, les résidents de L'Épiphanie pouvaient, pour la plupart, travailler localement. En 1949, la Canada Manufacturing Co. Ltd, à elle seule, employait 165 personnes.



Dans les années 50, la Braided Products, manufacture de cordage, employait quelques dizaines de personnes. Cette usine fut détruite par un violent incendie dans les années 60.



Pour nous joindre

HÔTEL DE VILLE

66, rue Notre-Dame
L'Épiphanie (Québec) J5X 1A1

450 588-5515

Info@lepiphanie.ca | lepiphanie.ca

 facebook.com/LEpiphanie

Heures d'ouverture

Lundi, mardi, jeudi

8 h 30 à 12 h - 13 h à 16 h

Mercredi

8 h 30 à 12 h - 13 h à 18 h 30

Vendredi

8 h 30 à 12 h

CENTRE COMMUNAUTAIRE GUY-MELANÇON

68, rue Amireault
L'Épiphanie (Québec) J5X 2S7

450 588-6828

loisirs@lepiphanie.ca

BIBLIOTHÈQUE FRANÇOISE-ANGERS

83, rue Amireault,
L'Épiphanie (Québec) J5X 2S8

450 588-4470

biblio@lepiphanie.ca

Heures d'ouverture

Mardi

13 h à 17 h et de 18 h à 20 h

Mercredi

9 h à 12 h - 13 h à 16 h et de 18 h à 20 h

Jedi

9 h à 20 h [sans interruption]

Vendredi

9 h à midi

Samedi, dimanche et lundi

fermée

URGENCE

Incluant des problématiques
d'infrastructures : refoulement d'égout,
fuite d'eau, bris d'aqueduc
(en dehors des heures d'ouverture
de l'Hôtel de Ville)

9-1-1

Sûreté du Québec

– Poste MRC de Montcalm

310-4141

450 439-1911

Le bulletin municipal de
L'Épiphanie est publié quatre
fois par année et est distribué
gratuitement dans tous les
foyers de la Municipalité

RÉDACTION : Ville de L'Épiphanie
CONCEPTION GRAPHIQUE : Communications Isabo - isabo.ca
IMPRESSION : Communications Isabo - isabo.ca
DÉPÔT LÉGAL - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2021
RÉALISATION : Communications Isabo et Ville de L'Épiphanie
TIRAGE : 4 300 exemplaires

DEGAGEMENT
DEGAGEMENT
DEGAGEMENT
POUR POSITION
SEULEMENT
DEGAGEMENT
DEGAGEMENT